



Composition des repas :

(Les repas et les prix sont définis de la manière suivante)

4 COMPOSANTS : FORMULE CLASSIQUE	PRIX HT	PRIX TTC TVA 10% inclus (1)	Coût TTC Après crédit d'impôt (2)
Une entrée	12,48 €	13,41 €	10,25€
Un plat			
Un légume et/ou un féculent			
Un produit laitier ou un dessert			

5 COMPOSANTS : FORMULE PLAISIR	PRIX HT	PRIX TTC TVA 10% inclus (1)	Coût TTC Après crédit d'impôt (2)
Une entrée	12,80 €	13,75€	10,59€
Un plat			
Un légume et/ou un féculent			
Un produit laitier			
Un dessert			

6 COMPOSANTS : FORMULE GOURMANDE	PRIX HT	PRIX TTC TVA 10% inclus (1)	Coût TTC Après crédit d'impôt (2)
Une entrée	13,32€	14,30€	11,14€
Un plat			
Un légume et/ou un féculent			
Un produit laitier			
Un dessert			
Un potage			

8 COMPOSANTS : FORMULE COMPLETE	PRIX HT	PRIX TTC TVA 10% inclus (1)	Coût TTC Après crédit d'impôt (2)
Une entrée	15,09€	16,17€	13,00€
Un plat			
Un légume et/ou un féculent			
Un produit laitier			
Un dessert			
Un potage			
Un complément protidique			
Un dessert			

Jours de livraison :

Lundi matin : repas du mardi, mercredi et jeudi

Jeudi matin : repas du vendredi, samedi, dimanche et lundi

Sarl CLC Services

160 rue Jean Jaurès 56600 Lanester
RCS 931 488 696 LORIENT – Capital DE 5 000€
Agrément et déclaration :SAP 931488696
Franchisé indépendant membre du réseau Age d'Or Services

L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de **la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005** relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

HORAIRES D'INTERVENTIONS ET TARIFS

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h00 et 21h00.

Si pas d'annulation sous 72 heures avant la prestation, la prestation restera due.

(1) : TVA REDUITE SELON LE TAUX EN VIGUEUR

cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts

CREDIT D'IMPÔT

Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de repas doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.

(2) : CREDIT D'IMPÔT 50%

cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

INTERVENTION EN MODE PRESTATAIRE

Pour les nouveaux contrats à compter du 01/12/2024 :

Aucun frais d'inscription

Aucun frais de dossiers

LES MOYENS DE PAIEMENT:

Prélèvement, virement, CESU, chèque bancaire et espèce (Ce dernier ne donnant pas lieu à l'avance fiscale)

RECLAMATION ET REGLEMENT DES LITIGES

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

**L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI**

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.

PERMANENCE TELEPHONIQUE:

En dehors des heures d'ouverture de l'agence

☎ 07 64 85 16 92

ACCUEIL EN AGENCE:

Du lundi au vendredi

De 09 h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi de 09h00 à 12h00 (sur RDV)